



Pour diffusion immédiate

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie accueille très favorablement le rapport et constate qu'un virage urgent s'impose pour garantir une gestion durable du patrimoine forestier québécois

Trois-Rivières, le 17 décembre 2004 – Après avoir pris connaissance du document présenté cette semaine par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique, le Conseil régional de l'environnement Mauricie accueille très favorablement le rapport. Si on exprime la conclusion générale de ce rapport en termes financiers, c'est qu'on a dépensé une partie de notre capital forestier et non seulement les intérêts. Des mesures efficaces s'imposent donc pour protéger notre patrimoine forestier.

État de situation qui n'était pas une simple illusion.

La commission déclare que le calcul de la possibilité forestière est inadéquat et qu'il n'a pas permis d'éviter une surexploitation de la forêt publique. La commission expose un bilan très sombre sur la gestion des forêts allant jusqu'à émettre une recommandation pour réduire la possibilité forestière des résineux d'en moyenne 20 % sur le territoire public.

La commission pose également un diagnostic très sévère déplorant l'écrémage des forêts feuillues des régions plus méridionales. Ces constats sont alarmants, car ils démontrent que l'État a échoué à effectuer une gestion responsable et éclairée du patrimoine forestier dont il est le principal fiduciaire au nom des Québécois.

Les lacunes constatées pour déterminer la possibilité ligneuse nous indiquent que la capacité de support du milieu forestier a été dépassée. Ceci compromet peut-être irrémédiablement la pérennité du capital forestier avec des conséquences qui pourront être dramatiques pour les collectivités forestières. Le dépassement de la capacité de support peut affecter l'état des écosystèmes forestiers, la biodiversité, les diverses ressources forestières et l'apport des forêts aux processus écologiques essentiels et planétaires tels que le cycle de l'eau et la régulation climatique. En outre, la capacité de support représente aussi le capital de développement et d'épanouissement des populations régionales qui retirent divers avantages des forêts. À cet égard, l'État aurait également failli à sa tâche de gestionnaire qui est de s'assurer que les forêts fournissent à long terme des biens et des services aux communautés forestières.

Un portrait sur la situation réelle qui manque toujours, mais des réformes environnementales significatives.

Ce portrait sur l'état des forêts a fait cruellement défaut tout au long du processus qui devait analyser la gestion des forêts... sans bilan pour en estimer les impacts. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) avait exhorté le gouvernement à réaliser un portrait juste et crédible sur les forêts avant de lancer la présente commission. La réalité est donc peut-être encore plus sombre que ne laisse envisager le rapport. Néanmoins, les travaux de la commission ont permis de mettre plus en évidence plusieurs constats très inquiétants tels que la dégradation sévère de la forêt feuillue, la diminution de la qualité des bois, la dispersion inadéquate des coupes, l'incertitude des effets escomptés des travaux sylvicoles, etc.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie est grandement satisfait de plusieurs recommandations de la commission qui sont susceptibles d'améliorer très notablement la protection environnementale en milieu forestier tout en assurant la pérennité des exploitations. Les environmentalistes québécois ont obtenu plusieurs gains importants tels que la tenue d'évaluations environnementales par le BAPE, la promotion d'un aménagement écosystémique axé sur la protection de la biodiversité, le parachèvement d'un réseau d'aires protégées et l'augmentation de celui-ci à 12 % pour 2010 en forêt boréale, l'avancement de la gestion intégrée des ressources et d'une foresterie communautaire et enfin, l'institution d'un poste de vérificateur forestier. Le rapport Coulombe propose également diverses pistes pour réformer la gestion des forêts, comme l'intensification de l'aménagement forestier et la décentralisation de certaines responsabilités de gestion au palier régional, cependant celles-ci devront être examinées attentivement avant leur instauration.

Le CRE Mauricie félicite le travail impressionnant des commissaires ainsi que celui de la communauté environnementale québécoise dans ce dossier qui a été remarquable à de nombreux égards. Ce rapport n'est cependant que le début d'une importante démarche. Le gouvernement doit entreprendre, dans les plus brefs, une réforme en profondeur du régime forestier en vue de garantir une gestion responsable, éclairée et transparente du patrimoine forestier des Québécois.